

Commune :
GEU (201)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 118 Y
Document vérifié et numéroté le 20/06/2018
ACDIF TARBES
Par LUD-DINH michel
Géomètre principal
Signé

TARBES
1, boulevard du Maréchal Juin
BP 693

65000 TARBES
Téléphone : 05-62-44-40-40

sdif.hautes-pyrenees@dgifp.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires souscrits (3)
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au géomètre ;
B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le _____ par _____ géomètre à _____.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la présente 6463.

_____ , le _____

Section : A
Feuille(s) : 000 A 01
Qualité du plan : Plan non régulier

Echelle d'origine : 1/2500
Echelle d'édition : 1/750
Date de l'édition : 20/06/2018
Support numérique : _____

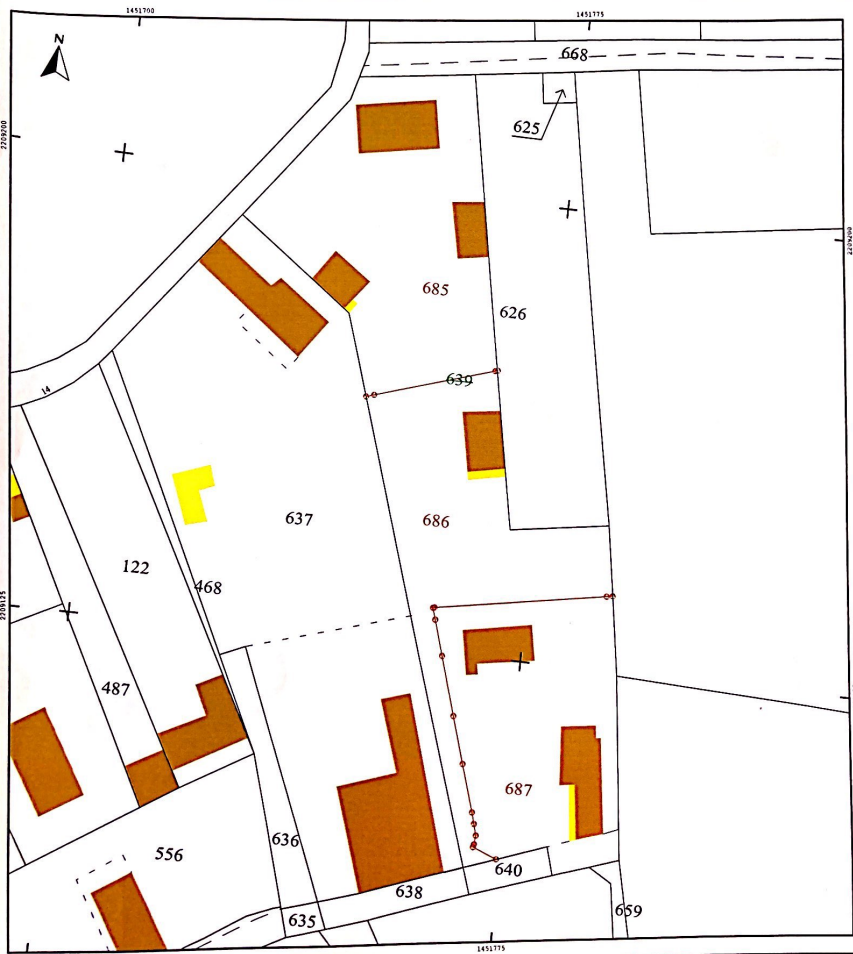
D'après le document d'arpentage
dressé

Par duversin (2)

Réf :
Le 14/06/2018

Modification selon les indications d'un acte public

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une mesure (plan relevé par voie ou rose à jour). Dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, ingénieur, géomètre ou technicien agricole du cadastre, etc...);
(3) Préciser les noms et qualités de signataires s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité arpentante, etc...)

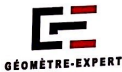


COMMUNE DE GEU

Section A - Lieudit " Lanne-Dessus "

Réf : 18A7111A_SERV ~ 13 juin 2018

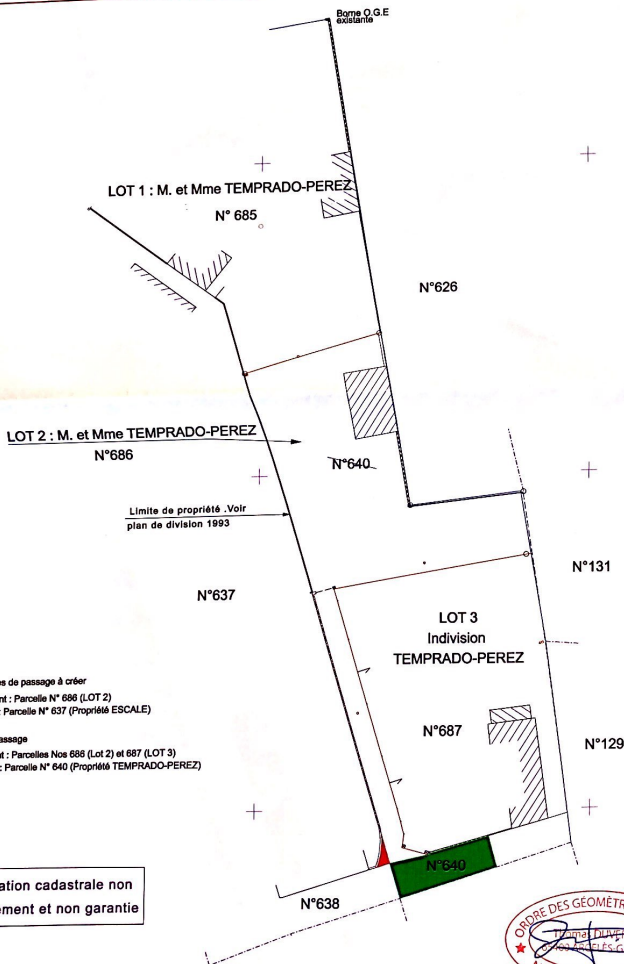
Echelle : 1/ 500



PROJET DE SERVITUDE

PLAN DE REPERAGE

Dressé par Thomas DUVERVIN
Géomètre-Expert
Résidence La Halle - 12, Avenue du Général Leclerc
65400 - ARGELES-GAZOST



Projet Servitudes de passage à créer

Fonds dominant : Parcelle N° 686 (LOT 2)

Fonds servant : Parcelle N° 637 (Propriété ESCALE)

Servitude de passage

Fonds dominant : Parcelles Nos 686 (Lot 2) et 687 (LOT 3)

Fonds servant : Parcelle N° 640 (Propriété TEMPRADO-PEREZ)

Application cadastrale non

définie contradictoirement et non garantie

